

**Le recomptage DO est terminé et vient d'être communiqué au SNCTA** : les Meq 2023 dépassent la barre des 65000 mouvements.

**Un CSA DO doit être convoqué mi-juin pour valider** ces chiffres et le passage de Tahiti en groupe C dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément aux textes en vigueur.

**Grâce au protocole, Tahiti sera classé en liste 6 qui est l'équivalent groupe C.** Ce nouveau classement en listes détermine les futures évolutions qui ne pourront se faire qu'à la hausse.

**L'action de négociation du SNCTA dans ce protocole permet donc à l'avenir d'empêcher toute redescente en listes inférieures** : le classement de Tahiti est sécurisé, aucun déclassement ne pourra se faire comme cela avait été le cas en 2013. Cela représente une véritable reconnaissance des missions du centre de contrôle de Tahiti et de ses agents.

**Tahiti sera reclassé en groupe C à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera classé en liste 6 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.**